MLa, MB, Philippeville, le 6 novembre 2025

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 04 novembre 2025
Espace Péchène, Miavoye

9ème séance.
Présents : voir liste ***en annexe 1***

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DR	Développement Rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française)
GT	Groupe de Travail
GW	Gouvernement wallon
INFRASPORTS	Administration de la Région wallonne compétente en matière d'Infrastructures sportives
ODR	Opération de Développement Rural
PAT	Pôle Aménagement du Territoire
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
SPW-DGO3	Administration de la Région wallonne compétente en matière de DR

Accueil

M. Bastin, Président de la CLDR, introduit la séance. Il accueille les nouveaux membres au sein de la CLDR et précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la composition de la CLDR dans le cadre du 2ème PCDR de la Commune. Sans ces subventions (émanant du 1er PCDR : 2009-2019), la Commune n'aurait pas pu mener une série de gros projets comme le complexe de Miavoye où l'on se réunit ce soir. Même si le temps des « vaches grasses » est terminé, il reste quand même des possibilités d'obtenir des subventions dans ce cadre.

L'ordre du jour de la réunion est projeté :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (11/03/2025)
2. Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025, informations
3. Mise en place de la « nouvelle » CLDR et présentation de ses membres
4. Rappel de la procédure d'une Opération de Développement Rural (ODR) et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR
5. Construction d'une Maison Rurale à Onhaye, 1ère demande de convention en Développement Rural
6. Projet Voies lentes et vertes (1er PCDR), état d'avancement
7. Projet Maison de Village de Falaën (1er PCDR), état d'avancement
8. Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (11/03/25)

Le compte-rendu de la réunion du 11/03/2025 est approuvé, sans remarques.

2. Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025, informations

Michaël Latour présente les étapes administratives franchies par le PCDR depuis son approbation par la CLDR, à savoir :

- 15 avril 2024, **approbation du PCDR <u>par la CLDR</u>**
- 27 mai 2024, dépôt de la version finale par l'auteur de PCDR
- 30 mai 2024, sollicitation de l'avis de conformité auprès du SPW-DGO3
- 20 juin 2024, réception de l'avis de conformité
- 11 juillet 2024, **approbation du PCDR <u>par le Conseil Communal</u>**
- Fin juillet 2024, fixation de la date de passage en PAT
- 18 octobre 2024, passage en PAT.
- 15 mai 2025, **approbation du PCDR <u>par le Gouvernement Wallon</u>**
- 27 mai 2025, soirée citoyenne et appel à candidatures pour la CLDR
- 07 juillet 2025, notification de l'approbation du PCDR par le GW
- 25 septembre 2025, approbation -par le Conseil communal- de la nouvelle composition de la CLDR.

L'avis rendu par le PAT est favorable. Dans cet avis, la PAT relève un diagnostic complet et un processus participatif de bonne qualité … Elle s'interroge cependant sur le budget élevé de la 1ère demande de convention DR que la Commune compte solliciter et demande qu'il soit réévalué et revu à la baisse.

La Commune a donc enfin reçu (comme 16 autres communes qui étaient dans l'attente) l'approbation de son PCDR par Gouvernement wallon. Celle-ci fait l'objet d'un arrêté daté du 15 mai 2025.
NB : C'est à cette date que débute le délai de validité de 10 ans du second PCDR.
Dans le courrier à ce sujet transmis par l'Administration du SPW en charge du DR, une réforme (souhait de la Ministre en charge du DR, Madame Anne-Catherine Dalcq) de la politique du DR est bien annoncée :

> Je tenais également à vous informer qu'une réforme du cadre de la politique du développement rural est en cours d'étude et de réflexion. Celle-ci a pour objectif de simplifier et optimiser les moyens dédiés, tant humain que financier, au bénéfice du développement des territoires ruraux wallons et de ses citoyens.
>
> Votre PCDR est approuvé selon les règles en vigueur actuellement. Cependant, il est probable qu'une phase de transition qui concernera l'ensemble des communes disposant d'un PCDR valide soit mise en œuvre. Le cas échéant, je ne manquerai pas de vous en tenir informé dans les meilleurs délais.
>
> En vous souhaitant plein succès pour votre opération, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.
>
> La Directrice a. i.,
>
> **Florence TRUM**

3. Mise en place de la « nouvelle » CLDR et présentation de ses membres

Myriam Bachy explique que suite aux dernière élections communales, la composition de la CLDR a dû être remaniée (notamment le ¼ communal composé d'élus).
Concernant la composante citoyenne (pour rappel : chaque membre a été interrogé par le Président pour voir sa volonté de poursuivre ou pas), un appel à candidature a été lancé, notamment lors de la « Soirée Citoyenne » du 27 mai 2025, ceci afin d'étoffer la CLDR au niveau de sa représentation.

La Commune n'a pas voulu modifier sa CLDR pendant le processus d'élaboration du PCDR. Maintenant c'est le bon moment, vu que le PCDR est élaboré. Cette « nouvelle » CLDR aura plus un rôle de suivi des projets et des actions.

Cette nouvelle composition a été approuvée par le Conseil communal en date du 25/09/2025. La voici :

Nom	Prénom	Village
Scohy	Isabelle	Anthée
Besohe	Dimitri	Onhaye
Fallay	Marie	Onhaye
Swinnen	Caroline	Falaën
De Jamblinne	Stany	Onhaye
Crépin	Philippe	Anthée
de Beaufort	Henri	Weillen
Delhalle	Vincent	Anthée
Dessambre	Bruno	Gérin
Dumont	Vanessa	Miavoye (Anthée)
Elleboudt	Jean	Weillen
Laloux	Léon	Gérin
Magnabosco	Pierre	Serville
Mathieu	Guy	Onhaye
Neumann	Michaël	Sommière
Papart	Frédéric	Sommière
Ridelle	Jacques	Weillen
Rosier	Antoine	Sommière
Vieuxtemps	Didier	Onhaye
Willain	Michel	Fter (Serville)
BASTIN	Christophe	Gérin
CAO	Vincent	Onhaye
GERARD	Arnaud	Gérin
de GIEY	Werner	Weillen
SCOHY	Pierre	Anthée
BARREAU	Julien	Gérin

Remarques :

- Mme Caroline SWINNEN est déjà démissionnaire, car elle est devenue depuis lors conseillère communale (et le ¼ politique ne peut être dépassé)
- Mme Julie LEONARD a posé sa candidature. Elle ne fait plus partie du Conseil communal et souhaite intégrer la CLDR pour y représenter le Syndicat d'Initiative.
- Le nom de BEAUFFORT s'orthographie avec 2 F.
- Mr Léon LALOUX a changé d'adresse postale et est dorénavant domicilié au 41 rue du Tilleul à Gérin.
- Il y aurait lieu de vérifier la candidature de Mr Jean ELLEBOUDT (il a dit à un membre qu'il ne faisait plus partie de la CLDR !)

⇨ **Le point sur la composition de la CLDR sera effectué chaque année, en début d'année, dans le cadre du rapport annuel que la Commune doit rentrer auprès de la Région wallonne pour le 31 mars.**

Les 2 agents de développement (Myriam Bachy et Michaël Latour) de la FRW, organisme qui accompagne la Commune dans le cadre de son ODR, se présentent. Leur rôle consiste non seulement à assurer l'animation et le secrétariat des réunions, mais aussi à conseiller la Commune dans le suivi des projets.

Myriam Bachy propose ensuite un tour de table afin qu'anciens et nouveaux membres puissent faire connaissance. Chacun est invité à se présenter en répondant aux questions suivantes :

- *Nom, prénom ?*
- *Village, hameau ?*
- *Mandat politique ?*
- *Membre CCATm ?*
- *Ancien ou nouveau membre CLDR ?*
- *Je suis venu parce que…*

Le rôle des membres et le ROI de la CLDR sont repris au point suivant.

4. Rappel de la procédure d'une ODR et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR

A destination principalement des nouveaux membres, Michaël Latour présente les 6 parties d'un PCDR, à savoir :

1. *Une étude de la commune (description de ses caractéristiques socio-économiques)*
2. *Les résultats de la participation citoyenne*
3. *Une analyse croisée*
4. *La stratégie à mettre en place (objectifs à atteindre)*
5. *Les projets ou actions à réaliser pour atteindre les objectifs*
6. *La programmation des actions dans le temps et les moyens financiers recherchés.*

Il présente ensuite le rôle de la CLDR, qui diffère un peu suivant si on est :

1) En période d'élaboration du PCDR :
- *Assurer un rôle d'information entre la population et le Conseil communal*
- *Approuver le diagnostic de l'auteur de programme*
- *Approuver la stratégie formulée par l'auteur de programme suite aux Groupes de Travail*
- *Choisir et approuver les projets suite aux Groupes de Travail*
- *Approuver le PCDR après transcription des projets en « fiches-projets »*
- *Contribution et suivi du PCDR (notamment dans l'adéquation entre diagnostic, stratégie et projets)*

2) En période de suivi (après approbation par le Conseil Communal et le GW) :
- *Suivi de l'avancement de la stratégie et des projets sélectionnés.*

Il poursuit en expliquant que les projets sont répartis par lots.
Les projets du lot 1 (projets à initier prioritairement) sont :

- *Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages*
- *Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village*
- *Aménagement de la place d'Ostemerée*
- *Construction d'une Maison rurale à Onhaye*
- *Création d'un Atelier rural*
- *Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal (SDC).*

Pour en savoir plus sur ces 6 projets, mais aussi sur les projets des lots 2 et 3, les membres sont invités à se rendre sur : https://www.onhayedeveloppementrural.info/
(Cliquer sur : partie 5 : PROJETS).

Les membres ont reçu par courriel le ROI de la CLDR. Michaël Latour explicite les articles les plus importants (6, 11, 12, 13, 18, 19 et 22) en précisant :

- *que dans la pratique, aucune différence n'est faite entre membres effectifs et membres suppléants*
- *que le ¼ communal (nombre de Conseillers communaux) ne peut être dépassé*
- *qu'une réserve (de candidatures) est faite en cours d'année*
- *que la CLDR est tenue en principe de se réunir 4x l'an (une fois qu'elle a obtenu une convention DR)*
- *que le Président convoque les membres au moins 10 jours avant la date de réunion*
- *que les décisions sont prises la plupart du temps sur base du consensus*
- *que suivant le droit à l'image, les membres qui ne souhaiteraient pas être pris en photo sont invités à le signaler.*

Il termine en signalant qu'un nouvel agent-relais communal en charge du PCDR a été désigné. Il ne s'agit plus de Mme Valérie BAUDRY mais bien de Mme Maria ZEMMOURI (Coordinatrice POLLEC - pollec@onhaye.be - 082 39 50 01).

Myriam Bachy explique l'importance de s'excuser en cas d'absence à une réunion CLDR

⇨ un mail à la FRW/Michaël Latour peut suffire. Il peut aussi être adressé à l'agent-relais (Maria Zemmouri) ou encore au Président (Christophe Bastin).

M. Bastin clôture ce point en soulignant l'importance de prendre des décisions dans l'intérêt général. La CLDR ne doit pas devenir un Conseil communal bis.

5. Construction d'une Maison Rurale, 1ère demande de convention en DR

Le projet de Maison rurale à Onhaye vient d'une demande de salle de grande capacité sur la commune.

La définition de ce type d'infrastructure et la description du projet walherois sont repris ci-dessous (p.1 de la fiche) :

PCDR de Onhaye — Fiche n° M-1.04 | Priorité lot 1 | Mars 2024

Construction d'une maison rurale à Onhaye (a) **Commune** : Onhaye (b) **Nom du village ou de l'entité** : Onhaye (c) **Descriptif** : Construction d'une maison de village à Onhaye (avec une salle de grande capacité).	Fiche n° M-1.04 Priorité : Lot 1 Version initiale ☑ Version actualisée (/ /20) ☐

Construction d'une maison rurale à Onhaye

1. Description du projet

Le projet consiste à construire une maison rurale à Onhaye de grande capacité. Cette maison rurale sera une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, culturelles ou festives, initiées par des habitants et/ou des associations locales. De nombreuses activités ont déjà été listées par les citoyens :

- Projection de film
- Pièce de théâtre
- Anniversaire et mariage
- Soirée 3 x 20
- Fête scolaire
- Gym douce
- CEB
- Activités organisées par la bibliothèque
- ...

La maison rurale sera accessible à tous avec comme rôle : améliorer la cohésion sociale et développer les activités culturelles. Elle sera composée d'un sas d'entrée, d'une cuisine professionnelle de +/- 30m², d'un bar et de sa réserve, de sanitaires et d'une grande salle de +/- 350 m² pouvant accueillir plus de 300 personnes assises avec plusieurs espaces de rangement.

Cette salle peut être adaptée en salle de théâtre ou d'espace de projection via l'intégration de gradins amovibles et de l'installation d'un projecteur. Une attention particulière sera portée à l'isolation phonique et acoustique.

Le projet sera accompagné d'une extension au niveau de la buvette du football à l'étage en vue de recréer de nouveaux vestiaires et une salle de réunion. Les deux projets se veulent distincts l'un de l'autre dans leur accès et leur gestion mais leur proximité permettra une belle complémentarité (vestiaires utilisés occasionnellement comme loges pour les artistes des pièces de théâtre, etc.).

Le projet se voudra exemplaire en matière environnementale et énergétique. Il sera notamment raccordé aux citernes d'eau de pluie existantes, bien isolé et ventilé et équipé de panneaux solaires photovoltaïques, voire éventuellement de panneaux solaires thermiques. Au niveau du chauffage, même si les techniques doivent encore être précisés, une pompe à chaleur sera envisagée en priorité. Le confort thermique du bâtiment fera l'objet d'une approche particulière.

Il faudra bien veiller à ce que l'infrastructure permette une réelle POLYVALENCE (locaux, occupations).

Le PCDR étant approuvé, sur base de la fiche-projet du PCDR dédiée à la Maison rurale et des remarques du PAT, la Commune peut maintenant provoquer la réunion officielle de coordination sur cette 1ère demande de convention DR.
Sur base des discussions, l'Administration du SPW compétente en matière de DR (M. Edgard Gabriel) rédigera alors la convention-faisabilité DR (20.000€) pour la phase étude.
Sur base du projet fini, une 2ème convention sera rédigée ultérieurement, dénommée convention-réalisation DR.
NB : pour cette catégorie de projet, le montant du subside total en DR est de maximum 680.000 € (plafond).

Par rapport aux montants repris dans la fiche-projet, il est nécessaire de revoir ce projet à la baisse. Les discussions se feront en mettant autour de la table non seulement l'Administration du SPW compétente en matière de DR (M. Gabriel) mais aussi d'autres financeurs potentiels comme Infrasports (M. Buron ?) pour la partie vestiaires du club de foot…
La question leur sera posée également sur « comment procéder pour faire un éventuel gain au niveau de la TVA ? »

A la question posée de savoir s'il ne faudrait pas également convier la FWB pour l'équipement, il est expliqué que la Commune peut effectivement activer l'accord de coopération ente la RW et la FWB pour l'équipement des infrastructures de ce type mais que cette question peut être vue avec M. Gabriel lors de la réunion.

Il faut savoir que chaque pouvoir subsidiant arrivera avec ses propres exigences et qu'il ne faut pas à ce stade se braquer sur les plans de la fiche-projet.
L'auteur de projet qui sera désigné ultérieurement viendra lui aussi avec ses propres propositions.
Quoiqu'il en soit, l'avant-projet sera soumis à la CLDR qui pourra faire des remarques et rendre son avis.

6. Projet Voies lentes et vertes (1er PCDR), état d'avancement

Michaël Latour présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- *23 février 2024 : approbation du subside « DAFOR »*
- *30 mai 2024 : attribution du marché*
- *1er novembre 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »*
- *14 avril 2025 : début des travaux.*

⇨ Le chantier est en cours, des photos sont projetées. Il devrait se terminer, si tout va bien, au 1er trimestre 2026.

Au niveau du financement :
Part DR : 895 392€ - Part DAFOR : 163 132€ - Montant total des travaux : 1 562 212€.

7. Projet Maison de Village de Falaën (1er PCDR), état d'avancement

Myriam Bachy présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- *13 mai 2024 : attribution du marché*
- *31 juillet 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »*
- *28 octobre 2024 : début des travaux.*

⇨ Le chantier est toujours en cours, des photos sont projetées. Il devrait se terminer vers février 2026.

Au niveau du financement : Part DR : 656 998 € - Montant total des travaux : 1 171 904€.

Suite à une question posée sur le respect des budgets, M. Bastin signale que tous les projets sont hélas à la hausse. C'est le cas également pour la crèche (alors que dans ce cadre il s'agit d'une nouvelle construction).

8. Divers

Michaël Latour prend des photos de la CLDR dans sa nouvelle composition.

L'adresse du site consacré au PCDR d'Onhaye est projetée :
https://www.onhayedeveloppementrural.info/

Monsieur Bastin, Député-Bourgmestre d'Onhaye, Président de la CLDR, remercie vivement les participants en leur signalant qu'on reviendra vers eux une fois que la réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants de la future Maison rurale aura pu se dérouler.

Toute remarque relative à ce compte-rendu est à communiquer dans les 8 jours à la FRW (adresse mail ci-dessous)

Pour le secrétariat,

Myriam Bachy
Michaël LATOUR Michaël

m.latour@frw.be 071/660.190
Fondation Rurale de Wallonie

Annexe 1 : liste des présences

Commission Locale de Développement Rural du 04 novembre 2025
Espace Péchène, Miavoye

Liste des participants :

	Nom	Prénom	Présent / Excusé / Absent	Adresse e-mail
1	Besohe	Dimitri	Présent	dimitribesohe@gmail.com
2	Crépin	Philippe	Présent	pcrepin@awegroupe.be
3	de Beauffort	Henri	Présent	henri.debeauffort@skynet.be
4	De Jamblinne	Stany	Présent	herlemdej@belgacom.net
5	Delhalle	Vincent	Absent	VNAE.delhalle@gmail.com
6	Dessambre	Bruno	Présent	bruno.dessambre@gmail.com
7	Dumont	Vanessa	Excusée	van_dumont@yahoo.fr
8	Elleboudt	Jean	Absent	elleboudtjean@gmail.com
9	Fallay	Marie	Présente	fallaymarie@outlook.com
10	Laloux	Léon	Présent	leon.laloux@skynet.be

11	Magnabosco	Pierre	Présent	gelai.magnabosco@gmail.com
12	Mathieu	Guy	Présent	guy.mathieu.albiez@outlook.be
13	Neumann	Michaël	Excusé	
14	Papart	Frédéric	Présent	fredericpapart@skynet.be
15	Ridelle	Jacques	Absent	jacques.ridelle@gmail.com
16	Rosier	Antoine	Absent	antoine.rosier@hotmail.com
17	Scohy	Isabelle	Absente	scohy.isa@gmail.com
18	Swinnen	Caroline	*Démissionaire*	
19	Vieuxtemps	Didier	Absent	vieuxtemps.didier@gmail.com
20	Willain	Michel	Absent	michel.willain@hotmail.com
21	BASTIN	Christophe	Présent	bourgmestre@onhaye.be
22	CAO	Vincent	Présent	
23	GERARD	Arnaud	Présent	gerardarnaud1975@gmail.com
24	de GIEY	Werner	Excusé	degieywerner@gmail.com
25	SCOHY	Pierre	Présent	pscohy@hotmail.com
26	BARREAU	Julien	Présent	Julien.barreau2@gmail.com

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Myriam BACHY & Michaël LATOUR